



Règlement Intérieur du II^{ème} Rapide de la Penne-sur-Huveaune

Article 1 : Date et Lieu

Le 8 novembre 2025, le club d'échecs Pennois organise son 2^{ème} tournoi en parties rapides.
Adresse : salle Massabielle 6 allée de la Pinède- 13 821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Article 2 : Arbitrage du tournoi

- MAMAH Isabelle (AFO1) Arbitre principal

Article 3 : Règles du jeu et Appariements

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
- Le délai de forfait est de **10mns**.
- L'article **A.5** de l'annexe A du Livre de l'Arbitre de janvier 2025 pour les parties rapides est appliqué.
- Les appariements se font selon le système suisse intégral assisté par ordinateur (PAPI 3.3.8).
- Le classement ELO FIDE rapide est pris en compte pour le tournoi.

Article 4 : Rondes, Cadence et Homologation

- 9 rondes de 2 x 15 min + 5 sec. par coup.
- Le tournoi est homologué pour l'ELO RAPIDE FIDE.
- Aucun bye n'est autorisé.

Article 5 : Inscriptions

- Inscription sur place possible à partir de **8h30** ; clôture des inscriptions à **9h15**.
- **Droits d'inscription** Seniors **15 €** Jeunes **8 €** Titrés **exonérés**

Article 6 : Horaire des rondes

- Ronde 1 **9h30**
- Ronde 2 **10h15**
- Ronde 3 **11H00**
- Ronde 4 **11h45**

4 rondes le matin, les rondes se suivent toutes les 45 minutes environ.

- **P A U S E R E P A S**

- Ronde 5 **14h00**
- Ronde 6 **14h45**
- Ronde 7 **15h30**
- Ronde 8 **16h15**
- Ronde 9 **17h00**

5 rondes l'après-midi, les rondes se suivent toutes les 45 minutes environ.

- Remise des prix **17h30**
- *Les arbitres se réservent le droit d'ajuster les horaires des rondes suivant le déroulement de la compétition. Tout changement sera communiqué.*

Article 7 : Prix et récompenses

- La liste des prix sera affichée avant le début de la 5^{ème} ronde dans la salle du tournoi.
- 80% des droits d'inscriptions sont reversés en prix pour le tournoi
- Les prix sont attribués par rapport à la place réelle.

Les prix ne sont pas cumulables et la présence est indispensable pour recevoir son prix.

Article 8 : Départage

Le départage des ex æquo se fait au moyen de, par ordre d'importance :

**Buchholz
Tronqué
Performance**

Article 9 : Divers

- Les nulles par accord mutuel doivent survenir après un réel combat sur l'échiquier, l'arbitre doit être prévenu pour les valider.
- À la fin de la partie, les joueurs sont priés de ranger en silence leurs pièces. Ils peuvent commenter leur partie sur les tables d'analyse à disposition dans une autre salle.
- Le vainqueur (les noirs en cas de nulle) est par défaut responsable de transmettre le résultat du match à l'arbitre, directement et/ou sur la feuille prévue à la table des scores.
- **Pendant une partie, un joueur ou un spectateur n'est pas autorisé à avoir sur lui un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Un tel appareil doit être éteint et doit rester dans le sac du joueur ou du spectateur ou en consigne. Il est interdit à un joueur ou à un spectateur de transporter un sac contenant un appareil de ce type pendant la partie.**

A la fin de la partie un Joueur sera considéré comme Spectateur.

- Le joueur contrevenant au précédent règlement perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.
- Après un forfait non justifié, le joueur sera exclu du tournoi.
- **Un joueur abandonnant le tournoi sans en informer l'arbitre sera signalé aux autorités compétentes : président de club, directeur juridique, etc.**
- Il est interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans le bâtiment. Les zones fumeurs sont situées à l'extérieur.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.

Fait à La Penne-Sur-Huveaune, le 25 juin 2025

L'arbitre principal

MAMAH Isabelle

L'organisateur

DAUMAS Alain